

2.2

NETTOYAGE DES MARCHÉS – ANNEXES 4 & 5

Cette partie présente le protocole de nettoyage ainsi que l'organisation du personnel et les moyens techniques dédiés.

PÉRIMÈTRES DE NETTOYAGE DES MARCHÉS – ANNEXE 4

Page actualisée



Marché de la Pie

- **Zone de nettoyage :** Rue P. Déroulède entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Albert de Mun
- **Zone de ramassage des déchets :** Rues adjacentes – Avenue de Raincy, Avenue Jean-Jaurès, Rue Albert de Mun (CF. Annexe 19 – « périmètres de nettoyage » fourni par la Ville)

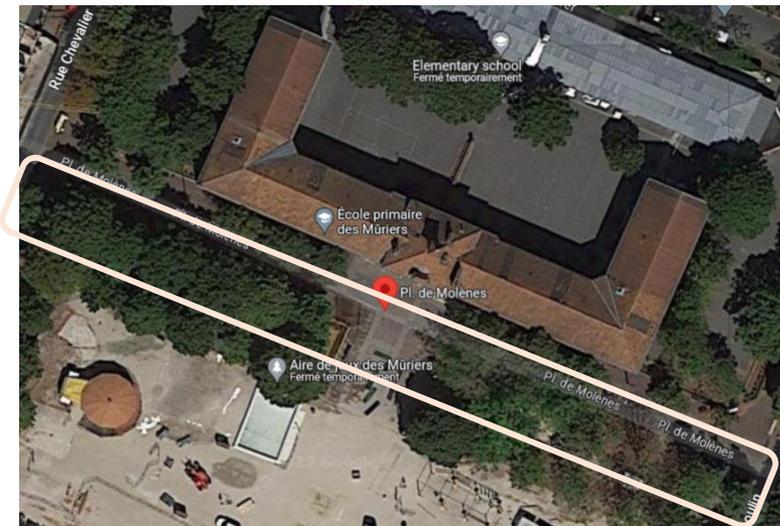


Marché Diderot

Zone de nettoyage :
Place du marché : 704 m²

Zone de ramassage des déchets :

- Rue Dussault :**
- De rue Diderot à rue Clément : 75 m
- Avenue Diderot :**
- De rue Dussault à rue Louis Braille : 115 m
- Rue Clément :**
- De rue Dussault à avenue Diderot : 62 m

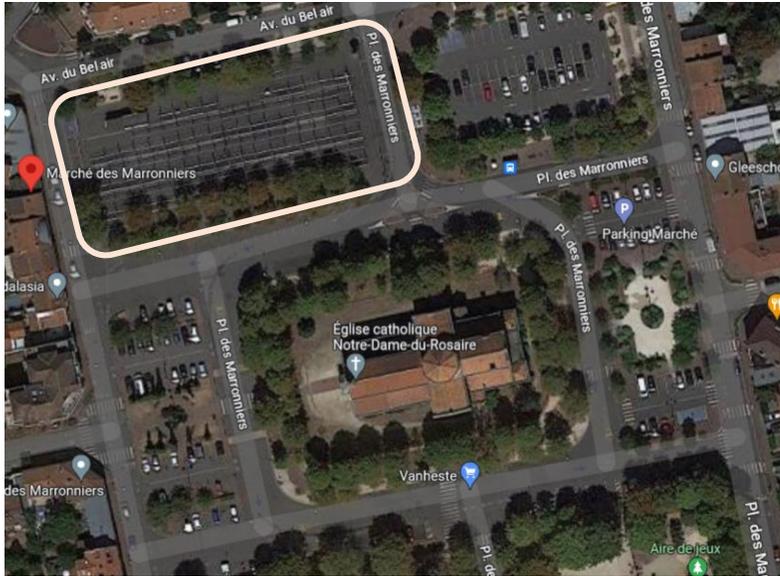


Marché des Mûriers

Zone de nettoyage :
Avenue Saint-Louis : 125m
Place des Molènes : 800 m²

Zone de ramassage des déchets

- Rue du Moulin 135 m
Rue Chevalier 135 m
Avenue Saint-Louis 190 m
Place des Molènes 800 m²

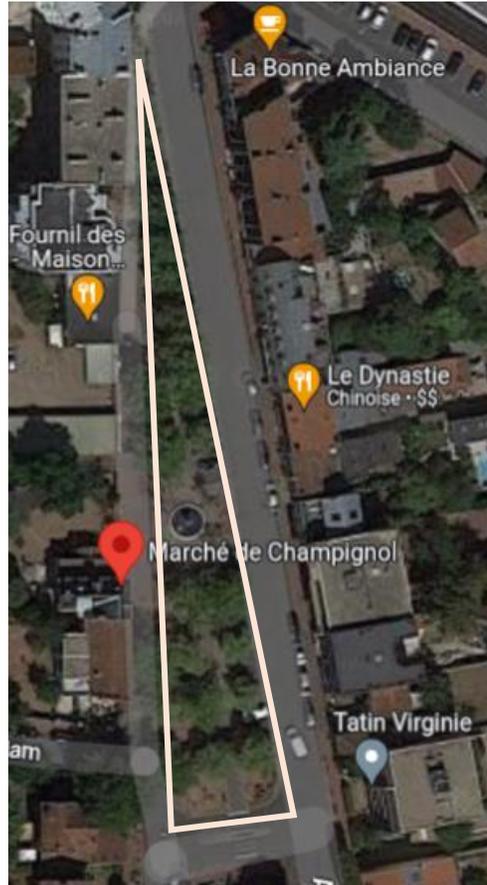


Marché du Parc

Zone de nettoyage : *place du marché* 2 000m²

Zone de ramassage des déchets :

Avenue du Bel Air	156 m
Place des Marronniers :	
- De avenue du Bel Air à avenue Médicis	92 m
- De avenue Paul Doumer à avenue Vintimille	102 m
- Parking côté Bel Air	612 m
- Face Notre Dame du Rosaire	1 415 m
- Face rue de Vintimille	745 m



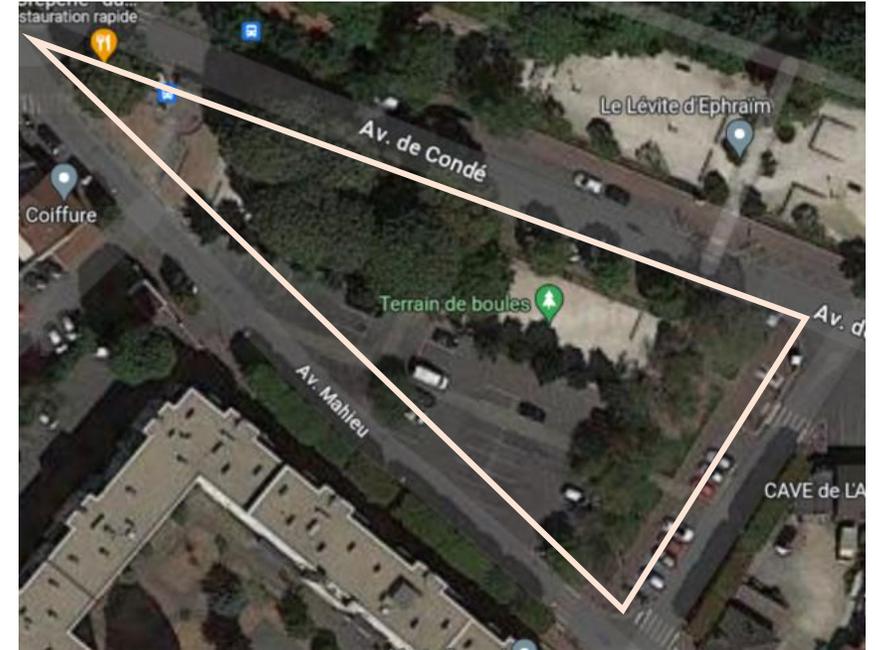
Marché de Champignol

Zone de nettoyage :

- *Place du marché* : De la rue Lafayette à la Fontaine 657 m
- Avenue Pierre Sépard : 135 m

Zone de ramassage des déchets :

- Du bd de Champigny à la rue Marignan : 240 m



Marché du Vieux Saint-Maur

Zone de nettoyage :

- *Place de la Pelouse* : 1 390 m²
- Avenue Mahieu- De la rue du Four à la rue Auguste Marin : 135 m

• Zone de ramassage des déchets :

- Place de la Pelouse* : 2 500 m²
- Avenue de Condé - De la Place de l'Eglise à l'avenue Auguste Marin : 135 m

<p>PENDANT LA SÉANCE</p>	<p>Le placier s'assure de la propreté de chaque emplacement (état du sol et des étals) et du respect des règles d'hygiène et de tri des déchets par les commerçants.</p>
<p>AVANT LE DÉPART DES COMMERÇANTS</p>	<p>Les commerçants étant responsables de la propreté de leurs stands (élimination des déchets, nettoyage et désinfection des étals), le régisseur-placier procède à la vérification de l'état de propreté de chaque stand avant le départ des commerçants.</p>
<p>EN FIN DE MARCHÉ</p>	<p>À 13h30 – arrivée sur place de la benne (collecte des déchets) et de l'équipe de nettoyage</p>
<p>PROCÉDURE GÉNÉRALE DE NETTOYAGE ET DE GESTION DES DÉCHETS</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Balayage manuel et ramassage des déchets au sol dans le périmètre du marché et aux abords (distance de 50m) 2. Dépôt des déchets restants dans les conteneurs dédiés 3. Balayage mécanisé du sol sera effectué à l'aide d'une balayeuse et d'un souffleur électrique (> zones inaccessibles à la balayeuse, les trottoirs et les caniveaux), tout en préservant les équipements et revêtements urbains 4. Lavage mécanisé sera réalisé avec une laveuse de voirie 5. Enlèvement des débris présents dans les avaloirs et leur désinfection (à chaque tenue) ainsi que le vidage des corbeilles présentes sur le périmètre des marchés 6. Nettoyage des caniveaux et grilles « aquadrain » collectant les eaux usées ainsi que le vidage des paniers récupérateur de détrit 7. Chargement et évacuation des déchets 8. Nettoyage et désinfection des bacs mis à disposition des commerçants 9. Fin de nettoyage à 16h <p>A l'issue de chaque nettoyage et conformément à l'article 19.2 du projet de contrat, un rapport d'intervention sera fourni à l'autorité concédante dans un délai de 72h.</p> <p>Complément d'information : Les prestations de nettoyage des bouches d'égout seront réalisées à fréquence mensuelle.</p>
<p>» EN CAS D'INTEMPÉRIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de gel, le nettoyage des marchés ne peut s'effectuer de la manière habituelle. En de telles circonstances, nos agents procèdent à un balayage consciencieux et complet. • En cas de vents importants, notre équipe procédera au nettoyage de l'espace public (ramassage des sacs, papiers, cartons) dans le « périmètre élargi »
<p>» LOCAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le local du marché du Parc sera nettoyé à chaque tenue. Une fois par mois, nous procéderons au nettoyage complet de toutes les surfaces (sols et murs).
<p>» CONTENEURS</p>	<p>Les bacs seront nettoyés, après chaque séance après la collecte</p>
<p>NOS DISPOSITIFS INTERNES</p>	<p>En fin de nettoyage, le responsable de l'équipe procède à la vérification de l'état de propreté du périmètre de nettoyage et de ses abords (espaces verts, rues adjacentes). Un rapport de fin de nettoyage (avec les photos) est ensuite transmis à la Direction d'Exploitation, puis à la Ville.</p> <p>Les agents opérationnels sont briefés au préalable. Ils disposent d'une feuille de route qui rappelle les tâches à effectuer par marché, le périmètre de nettoyage, les horaires d'intervention et les coordonnées des référents à contacter en cas de difficultés.</p>

ORGANISATION DES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE – ANNEXE 5

Afin d'assurer une prestation de qualité, nous allons faire appel à notre partenaire historique spécialisé en nettoyage : l'entreprise SODED. Cette dernière mettra à notre disposition les moyens humains et matériels pour apporter toute satisfaction à l'autorité concédante. **Les détails des coûts de la prestation de nettoyage (moyens humains et techniques) sont exposés dans le mémoire financier Cf. dossier 3.1.**

Les moyens nécessaires à la réalisation des opérations de nettoyage ont été proportionnés, ajustés en fonction des structures, configurations, aménagements qui diffèrent selon chacun des marchés de la commune de Saint-Maur des Fossés. L'organisation a été réfléchi afin de répondre au mieux aux exigences de qualité tout en permettant de limiter les nuisances des usagers de la route et des riverains. Ainsi, après une étude approfondie du terrain nous vous proposons l'organisation suivante :

JOURS- MARCHÉS	MOYENS HUMAINS & HEURES TRAVAILLÉS/JOUR	ORGANISATION
MARDIS & VENDREDIS LE PARC ET MÛRIERS	<ul style="list-style-type: none"> • 2 CHAUFFEURS (LAVEUSE ET BALAYEUSE), 2 BALAYEURS • TOTAL H AGENTS MARDIS (DEUX SITES) : 14H • TOTAL H AGENTS VENDREDIS (DEUX SITES) : 15H 	A 13h30 – une équipe complète arrive au marché des Mûriers. Le nettoyage débutera par le ramassage des déchets au sol (dans périmètre du marché et aux abords) par l'équipe des deux ripeurs. Après que tous les déchets ont été ramassés et qu'une vérification minutieuse a été faite par le contremaître, les ripeurs se rendent au marché du Parc. Le nettoyage mécanisé à l'aide d'une balayeuse et d'une laveuse démarre alors au marché des Mûriers. A 14h30, l'équipe de nettoyage arrive au marché du Parc, cette dernière aide l'équipe des ripeurs à finaliser le ramassage des déchets, puis procèdent au lavage et balayage du marché. Le nettoyage se termine à 16h00.
MERCREDIS & SAMEDIS VIEUX SAINT-MAUR ET CHAMPIGNOL	<ul style="list-style-type: none"> • 2 CHAUFFEURS (LAVEUSE ET BALAYEUSE), 2 BALAYEURS • TOTAL H AGENTS MERCREDIS (DEUX SITES) : 18H • TOTAL H AGENTS MERCREDIS (DEUX SITES) : 19,5H 	A 13h30 – Le nettoyage débute au marché de la Place d'Armes, l'équipe ramasse les ordures puis les bennes se dirigent avec les ripeurs vers le marché de Champignol où ils commencent la collecte des déchets . Sur la place d'Armes, la laveuse et la balayeuse entrent en fonction pour rejoindre le reste de l'équipe à Champignol à 14h30. Le nettoyage des deux marchés sera réalisé entre 13h30 et 16h.
JEUDIS DIDEROT	<ul style="list-style-type: none"> • 1 CHAUFFEUR DE LA LAVEUSE ET 1 BALAYEUR • TOTAL H AGENTS : 4,5H 	A 13h30, les bennes arrivent sur le marché Diderot, suivi d'une laveuse et une balayeuse pour réaliser le nettoyage du périmètre du marché et de ses abords. L'ensemble des opérations de nettoyage se terminent à 16H
DIMANCHES LA PIE ET DIDEROT	<ul style="list-style-type: none"> • 2 CHAUFFEURS (LAVEUSE ET BALAYEUSE), 1 BALAYEUR • TOTAL H AGENTS (DEUX SITES) : 8H 	A 13h30 – les bennes entrent en fonction avec 1 ripeur sur le marché de la Pie. Pendant ce temps, 1 ripeur sur le marché Diderot prépare le terrain pour l'arrivée des bennes. Les bennes se rendent sur le marché Diderot avec le ripeur vers 14h. La laveuse et balayeuse ont opéré dans le même ordre, à savoir la Pie, puis le marché Diderot à 14h30. Le nettoyage complet des deux marchés s'opérera de 13h30 à 16h.

LES MOYENS TECHNIQUES DÉDIÉS AU NETTOYAGE DES MARCHÉS – ANNEXE 5

Le nettoyage courant des marchés sera réalisé par moyens mécaniques et manuels.
Les véhicules, équipements de nettoyage seront conformes aux exigences techniques, réglementaires et environnementales en vigueur.
Les **produits d'entretien éco-labellisés** seront privilégiés.

Outillage nettoyage	Quantité
Balai cantonnier	48
Manche balai	48
Raclette	48
Pelle	24



BALAYEUSE DE VOIRIE
QUANTITÉ : 1



MINI LAVEUSE DE VOIRIE
QUANTITÉ : 2



SOUFFLEUR ÉLECTRIQUE
QUANTITÉ : 2

MOYENS HUMAINS : CONDITIONS ET MODALITÉS DE REPRISE DU PERSONNEL

Conformément à l'article L.1224-1 du Code du travail, nous nous engageons à reprendre le personnel actuel affecté aux opérations de nettoyage des marchés découverts (4 agents au total) aux conditions prévues dans leurs contrats de travail.

N°	Âge	Ancienneté Professionnelle	Formation et diplôme	Compétences et niveau de qualification professionnelle	Nature du contrat de travail	Temps Partiel éventuel et modalités	Convention Collective ou statuts applicables	Salaire brut de Base	Montant total de la rémunération brute pour l'année civile précédente	Avantages sociaux collectifs ou particuliers
1	69	17/11/2021		coef 100	CDI	69,33 mensuel	CCN du déchet	836,51 €	11 894,83 €	18,28 €
2	47	01/07/2021		coef 107	CDI	104h mensuel	CCN du déchet	1 958,10 €	28 326,64 €	40,00 €
3	60	01/07/2021		coef 107	CDI	104h mensuel	CCN du déchet	1 342,67 €	17 245,47 €	27,43 €
4	37	01/07/2021		coef 100	CDI	65h mensuel	CCN du déchet	784,27 €	9 210,95 €	17,14 €

Modalités de reprise – notre procédure interne :

1. Première prise de contact sur site avec notre directeur des opérations.
2. Convocation des futurs collaborateurs pour un rendez-vous individuel préalable à la reprise des contrats de travail (sous réserve que le sous-traitant transmette dans les délais les coordonnées des différents salariés).
3. Lors du rendez-vous :
 - Remise du livret d'accueil à l'agent (organigramme, règlement intérieur, etc ...)
 - Constitution du dossier personnel (recueil des différents documents)
 - Signature du contrat de travail (en respect des articles L.1224-1 du code du travail)
 - Signature d'adhésion à la mutuelle de l'entreprise
 - Si besoin, la définition d'un plan individuel de formation (habilitations, gestion des outils internes, formations thématiques, ...) afin de préparer le collaborateur à la prise de poste.
4. Présentation et temps d'échange avec le(s) responsable(s) hiérarchique(s) sur les spécificités du marché et les attentes de l'entreprise et du collaborateur.
5. Visite des locaux de l'entreprise et la présentation des équipes
6. Mise en place des plannings et remise des EPI aux collaborateurs techniques
7. Prise de poste et mise en place d'un suivi avec des points hebdomadaires avec le responsable d'équipe

RÉPARTITION DES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES PAR MARCHÉ

Nouveau

Le coût annuel de la prestation de nettoyage comprenant les moyens humains (dont les coûts liés à la reprise du personnel) et les moyens techniques s'élève à 229 493€ HT.

Ce dernier sera pris en charge par la Ville dans le cadre d'une contribution financière prévue dans le contrat.

- Les détails de répartition de ces coûts sont présentés dans le mémoire financier Cf. Dossier 3.1.
- La ventilation de ces coûts par marché : Cf. CEP Dossier 3. 1.

Jour	Marché	Nettoyage	
		Moyens Humains	Moyens Matériels
Mardi	Marronniers	2 agents de propreté 2 conducteurs 1 contremaître de nettoyage	1 Balayeuse (mutualisée sur les 2 marchés) 1 Laveuse Outillage de nettoyage : balais, raclettes, tuyaux ...
	Mûriers	1 agent de propreté 1 conducteur 1 contremaître de nettoyage	1 Laveuse Outillage de nettoyage : balais, raclettes, tuyaux ...
Mercredi	Champignol	1 agent de propreté 2 conducteurs 1 contremaître de nettoyage	1 Balayeuse (mutualisée sur les 2 marchés) 1 Laveuse Outillage de nettoyage : balais, raclettes, tuyaux ...
	Vieux Saint-Maur	1 agent de propreté 1 conducteur 1 contremaître de nettoyage	1 Laveuse Outillage de nettoyage : balais, raclettes, tuyaux ...
Jeudi	Diderot	1 agent de propreté 1 conducteur 1 contremaître de nettoyage	1 Laveuse Outillage de nettoyage : balais, raclettes, tuyaux ...
Vendredi	Marronniers	2 agents de propreté 2 conducteurs 1 contremaître de nettoyage	1 Balayeuse (mutualisée sur les 2 marchés) 1 Laveuse Outillage de nettoyage : balais, raclettes, tuyaux ...
	Mûriers	1 agent de propreté 1 conducteur 1 contremaître de nettoyage	1 Laveuse Outillage de nettoyage : balais, raclettes, tuyaux ...
Samedi	Champignol	1 agent de propreté 2 conducteurs 1 contremaître de nettoyage	1 Balayeuse (mutualisée sur les 2 marchés) 1 Laveuse Outillage de nettoyage : balais, raclettes, tuyaux ...
	Vieux Saint-Maur	1 agent de propreté 1 conducteur 1 contremaître de nettoyage	1 Laveuse Outillage de nettoyage : balais, raclettes, tuyaux ...
Dimanche	Diderot	1 agent de propreté 1 conducteur 1 contremaître de nettoyage	1 Balayeuse (mutualisée sur les 2 marchés) 1 Laveuse Outillage de nettoyage : balais, raclettes, tuyaux ...
	La Pie	1 agent de propreté 1 conducteur 1 contremaître de nettoyage	1 Laveuse Outillage de nettoyage : balais, raclettes, tuyaux ...